



La Plaine sur mer

Conseil Municipal Ville de La Plaine-sur-Mer PROCÈS-VERBAL

Séance du mardi 9 juin 2026

à 20h00

à la Mairie

Procès – verbal du conseil municipal du 09 juin 2026

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 3 juin 2026, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, salle du Conseil Municipal, le mardi 9 juin 2026 à 20h00, sous la présidence de Madame Danièle VINCENT, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 27

PRÉSENTS : 22

VINCENT Danièle, Maire,
DUGABELLE Denis, MOINEREAU Maryse, BOULLET Benoît, RIBOULET Marie-Andrée, RICHEUX Sébastien, DOLU Cécile, TISSIER Daniel, Adjoint,
GUILLEMOT Bernard, BURLIN Isabelle, GUILBERT Claude, HERVÉ Catherine, BROUTIN Luc, LABARRE Chantal,
PITON James, BARDET Sylviane, LASSALLE Dominique, GEOFFRION Rodolphe, SALAÛN Richard, CHEREAU Sophie, QUELTIER Caroline, LEPINE Nicolas, Conseillers municipaux

EXCUSÉS REPRÉSENTÉS : 05

LERAY Marc donne pouvoir à LASSALLE Dominique, GENARD Régine donne pouvoir à PITON James, FOUCHER Maryline donne pouvoir à CHEREAU Sophie, BLONDEL Isabelle donne pouvoir à TISSIER Daniel, THEVENIN Audrey donne pouvoir à Caroline QUELTIER

Absents non représentés : 00

VOTANTS : 27

QUORUM : 14

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : BOULLET Benoît

La séance s'ouvre à 20h00

Madame le Maire : Bonsoir à chacun d'entre vous. Merci à notre public nombreux et également à la presse. Merci. Fidèle en tout cas. Quelques pouvoirs.

Donc, Madame Blondel Isabelle donne pouvoir à monsieur Tissier Daniel. Madame Thévenin Audrey donne pouvoir à Caroline Queltier. Madame Foucher Maryline donne pouvoir à Madame Chereau Sophie. Et Madame Régine Génard donne pouvoir à Monsieur James Piton.

Monsieur Lassalle : Il y a un pouvoir de Marc.

Madame le Maire : Est-ce qu'on l'a quelque part ?

Monsieur Lassalle : Je l'ai déposé dans la boîte aux lettres ce matin.

Madame le Maire : On tiendra compte du pouvoir.

Je vous demande de bien vouloir signaler les anomalies que vous auriez pu constater sur le Procès-verbal du Conseil municipal du 30 avril. À ce jour, nous n'avons pas eu de retour. Y a-t-il des choses à signaler en ce qui vous concerne ? Non, donc je vous demande de bien vouloir voter. Donc qui est pour ? Pour à l'unanimité.

En ce qui concerne, les décisions que je dois prendre en vertu de la délégation que vous m'avez donné pour pouvoir faire avancer les choses. J'ai deux factures pour l'entreprise AUDER. Ce sont des réparations tout simplement de saillie de toit. L'un pour les Écumes de mer et l'autre pour la maison de la Libération. Les écumes de mer pour vous situer c'est le logement qui est au-dessus de la salle des Goélands pour un montant de 1763 et 2181 euros. Ensuite, on a des dépenses courantes, des vêtements de travail pour la police municipale pour 3062 euros. La salle des sports, nous sommes en train de reprendre quelques petites choses et entre autres la réfection du tableau électrique pour 3789 euros. De la même manière au niveau du dojo, la salle qui est en haut pour 2491 en ce qui concerne l'éclairage puisque cet éclairage-là va être remplacé par des leds qui déjà consommeront moins évidemment mais qui vont aussi dégager moins de chaleur. Ensuite, toujours par rapport aux Écumes de mer, on l'a évoqué déjà, il nous faut remplacer les huisseries parce que nous avons effectivement de temps à autre, enfin pratiquement tout le temps, une occupation de ces logements qui sont des logements d'urgence et évidemment, les chauffages qui sont à l'intérieur sont souvent poussés à fond. Avec des huisseries neuves, je pense qu'on devrait pouvoir gagner aussi un peu et puis c'est notre patrimoine, je pense que ça c'est un argument suffisant. Et l'autre argument c'est aussi que les personnes que nous accueillons méritent bien de ne pas avoir de courant d'air. L'ouverture du compte à terme pour 186 000. Ça, on en a parlé, on l'a évoqué déjà aussi, le fait de pouvoir placer cet argent qui nous vient, je vous le rappelle, de la rente du terrain sur lequel est installé le pôle santé. Deux factures également pour des concerts aux Lakas, un pour 1750, l'autre pour 1936. Nous avons également constaté que, rappelez-vous, nous avons mis en place récemment dans le cimetière des cavurnes que nous n'avions pas auparavant. Et la demande est telle que nous avons dû, bon, on avait prévu, on avait budgété, on a donc dû en commander avant la fin de l'année. Après, c'est prévu, le budget est voté, etc. C'est juste pour vous dire que ça répond, alors je ne vais pas dire à un besoin, ça répond à une demande, en tout cas exprimée, des plaines, que de pouvoir avoir le choix entre la concession traditionnelle dans une tombe, la concession dans le columbarium, et maintenant, on peut proposer aussi la concession au niveau des cavurnes. Et je trouve très intéressant le fait que ces cavurnes soient placés. Je vous invite encore une fois à aller voir, ça vaut vraiment le déplacement. Ils sont placés dans un endroit qui est un petit peu paysager, c'est apaisant, je trouve que c'est bien fait oui. Et les services techniques ont fait ça comme il faut et c'est vraiment très agréable. Et je vous rappelle qu'on avait choisi de les revendre déjà avec la plaque qui correspond au même arbre que celui du columbarium. Ça nous permet une espèce d'unité dans le système. Et une fourniture de signalisation de voirie pour 1651 euros. Il est intéressant et puis nécessaire de pouvoir de temps en temps faire l'inventaire et puis de voir ce qui peut nous manquer. Je suis allée un petit peu vite, est-ce que vous avez des questions ?

Madame HERVÉ : C'est marqué local, Festichar.

Madame le Maire : Oui, c'était pour le situer. Pour situer à quel endroit ça se trouve. Mais en même temps, ça s'entend parce que c'est quand même un local qui vous est dédié.

Numéro	Objet	Bénéficiaire	Montant en €
2026-046	Vidange du Tractopelle	Entreprise M3	1 612.00 €
2026-047	Dépôt du permis de démolir des deux constructions modulaires derrière le parking de la salle de sport		
2026-048	Titre de concession - renouvellement 30 ans		+ 255.00 €
2026-049	Titre de concession espace cinéraire - renouvellement 15 ans		+ 510.00 €
2026-050	Titre de concession - renouvellement 15 ans		+ 153.00 €
2026-051	Titre de concession – achat 30 ans		+ 255.00 €
2026-052	Titre de concession - renouvellement 30 ans		+ 255.00 €
2026-053	Titre de concession espace cinéraire- achat 15 ans		+ 985.00 €
2026-054	Titre de concession – Achat 30 ans		+ 255.00 €
2026-055	Titre de concession espace cinéraire – achat 15 ans		+ 985.00 €
2026-056	Réparation Tracteur John Deere	Bouyer SARL	1 835.59 €
2026-057	Réparation saillie de charpente - logement écumes de mer	Entreprise AUDER	1 763.69 €
2026-058	Réparation saillie de charpente - maison de la libération	Entreprise AUDER	2 181.09 €
2026-059	Titre de concession espace cinéraire – renouvellement 15 ans		+510.00 €
2026-060	Titre de concession – achat 30 ans		+ 255.00 €
2026-061	Titre de concession – achat 30 ans		+ 255.00 €
2026-062	Spectacle BMX - fête du vélo	ATOM TALENT	2 300.00 €
2026-063	Drapeaux et guirlandes	Laser trophée Communication	2 911.00 €
2026-064	Vêtement de Travail Police Municipale	Entreprise INSIGNA	3 062.07 €
2026-065	Materiels pour réfection du tableau électrique de la salle des sports	Entreprise REXEL	3 789.96 €
2026-066	Materiels pour la réfection de l'éclairage du dojo	Entreprise REXEL	2 491.66 €
2026-067	Remplacement des menuiseries sur les logements "Ecume de mer"	Entreprise AUDER	10 794.03 €
2026-069	Renouvellement Accès outil de Gestion Services techniques	Entreprise SOGELINK	1 370.00 €

Numéro	Objet	Bénéficiaire	Montant en €
2026-070	Produits Entretien WC publics	Entreprise SAGELEC	2 141.12 €
2026-071	Impression Echo Plainais n°184	Imprimerie Nouvelle	1 342.00 €
2026-072	Réparation toiture local festichar	Entreprise Julien Noiraut	1 261.00 €
2026-073	Mise en page Echo plainais n°184	Pixographik	2 110.00 €
2026-074	Ouverture d'un compte à terme	Trésor Public	186 000.00 €
2026-075	Ouverture d'un compte à terme	Trésor Public	34 000.00 €
2026-076	Achat petits matériels espaces verts	Entreprise DURAND	2 213.34 €
2026-077	Achat de 20 barrières de sécurité	Entreprise KELIAS	2 448.00 €
2026-078	Spectacle Jeudis des p'tits loups - association balala	Association Balala	2 010.00 €
2026-079	Mesure conservatoire sur une berge effondrée chemin de la vallée	Entreprise THOUZEAU	2 865.50 €
2026-080	Remplacement vérin débroussailleuse	Entreprise DUBOURG	1 928.92 €
2026-081	Concert Mercredi des Lakas - association Six Ways	Association Six Ways	1 750.00 €
2026-082	Concert Mercredi des Lakas - Les 5 Gars	Compagnie les 5 Gars	1 936.00 €
2026-083	Achat 6 cavurnes	Entreprise PFG	3 250.02 €
2026-084	Fourniture de signalisation de Voirie	Entreprise KELIAS	1 651.87 €

SOMMAIRE

- Arrêt du procès-verbal du conseil municipal du 30 avril 2026
- Compte-rendu des décisions du Maire

AFFAIRES GÉNÉRALES

1. Acquisition auprès du Département de Loire Atlantique des actions de LAD-SPL
2. Convention camping-car Park

FINANCES

3. Exercice 2026 – Participation communale aux dépenses de fonctionnement de l'école Ange Gardien de Pornic

RESSOURCES HUMAINES

4. Constitution d'un groupement de commande avec Pornic Agglo Pays de Retz pour la réalisation de formations mutualisées en santé et Sécurité - Créations de postes
5. Exercice 2026 – création de poste

URBANISME

6. Acquisition des parcelles i 1515, i 1516, i 1517, i 1518 rue des Gautries

CULTURE

7. Modification des conventions d'accueil des structures et partenaires au sein de la médiathèque Joseph Rousse pour favoriser l'accès aux livres et à la lecture

QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

AFFAIRES GÉNÉRALES

POINT N°1 / ACQUISITION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE DES ACTIONS DE LAD-SPL

Rapporteur : Madame Le Maire

Madame le Maire : Voilà, alors ensuite on attaque donc notre ordre du jour.

Vous avez entendu parler de l'organisme départemental qui s'appelle LAD-SELA. C'est l'organisme qui nous accompagne, qui nous a accompagné, et qui continue à nous accompagner pour la ZAC. Et cet organisme, en fait, nous sommes adhérents. Et c'est la raison pour laquelle, effectivement, on a des avantages à travailler avec, lorsqu'on a besoin de pouvoir imaginer un grand projet comme celui de la ZAC. Et là, on a une proposition pour pouvoir devenir actionnaire de LAD-SELA, et en contrepartie, de pouvoir avoir aussi une extension de ce qu'il nous propose. Jusqu'à présent, LAD-SELA, on cotisait pour essentiellement les travaux, les projets d'urbanisme. Et là maintenant, vous avez derrière moi, je pense, le détail de ce à quoi on pourra prétendre en étant actionnaire, en fait. Alors, ce qu'on vous propose, c'est de pouvoir profiter de l'offre de services en ce qui concerne la construction éventuelle, la rénovation énergétique. Donc ça, je pense qu'on est tous d'accord pour dire qu'on a TE44 qui nous accompagne pour un certain nombre de sujets. Si eux peuvent compléter à un moment donné l'intervention, pourquoi pas ?

Ça, ce n'est pas forcément là où on aura le plus besoin. L'architecture, l'urbanisme, le paysage et le patrimoine, ça, on bénéficie aussi. L'aménagement et le renouvellement urbain. Donc là, je m'arrêterai un petit peu plus parce que les études d'opportunité et de faisabilité, ça va directement concerner les comités de pilotage que nous avons démarré. Donc ce n'est pas une mince affaire que de dire finalement, peut-être qu'on sera amené pour certains projets à venir vers un cabinet d'études, mais il n'empêche qu'avant un cabinet d'études, si un travail peut être préparé et en amont par LAD-SELA, et bien autant en profiter. Aussi, l'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le montage et la réalisation de projets. Et puis, la réalisation d'opérations. Tout ça dans une dimension qui reste modeste parce qu'après, on peut avoir effectivement besoin d'accompagnement plus complet. Mais au moins, pour lancer les projets, ça nous permettra de ne pas faire appel à un cabinet d'études dès le départ. L'ingénierie et la gestion immobilière. La biodiversité, donc la réalisation de pré-diagnostic écologiques et de pré-cadrages réglementaires. On a aussi l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le pilotage de bureaux d'études, cette fois-ci en environnement. Et également, l'accompagnement à toutes les étapes de la séquence éviter, réduire, compenser.

On en parlait tout à l'heure, Bernard, tu l'as nommé tout à l'heure lorsqu'on était avec le service urba de l'agglomération. Le tourisme durable, alors même si on n'est pas concerné, nous, puisque le tourisme, je vous le rappelle, c'est une compétence qui a été dévolue à l'agglomération. Il n'empêche qu'il nous reste un certain nombre de choses que l'on peut développer en termes de tourisme et qui peuvent nous appartenir. Et pourquoi pas avec l'aide de LAD-SELA. Et puis, des études d'opportunité et de faisabilité en ce qui concerne bien sûr les énergies renouvelables. Donc environnement, énergie renouvelable, biodiversité, tourisme, aménagement et renouvellement urbain.

Donc, on vous propose de bénéficier des services de LAD-SELA en achetant 3 actions pour 100 euros l'unité. Donc une dépense de 300 euros. Est-ce que c'est suffisamment clair ?

Ça nous a été proposé lorsqu'on est allé, pour ceux qui étaient là avec nous, je ne sais pas si vous vous souvenez, le 13 mai, on est allé à la délégation Départementale du Pays de Retz, et on a pu passer comme ça de poste en poste, et je vous ai envoyé, pour ceux qui ont regardé leur mail cet après-midi, je vous ai envoyé les diapositives des compétences du département sur notre secteur en particulier. Sur le département général, mais sur notre secteur en particulier. Et on a pu voir donc chacun des postes qui sont décrits dans les différentes diapositives. Et l'une d'elles, LAD-SELA, était là. Et on a entendu parler de ça, effectivement. Et puis, on a reçu un copier aussi. Donc, on s'est fait expliquer en long, en large et en travers un concept. Et on a été convaincu, c'était intéressant.

Des réactions ? Non

Qui est pour ? Unanimité

Monsieur Boullet : Danièle, on n'a pas déterminé de secrétaire de séance.

Madame le Maire : Ah oui. Eh bien, ça va être toi, Benoît. Voilà. Tu veux bien ?

Monsieur Boullet : Oui, oui.

Madame le Maire : Merci, Benoît. Vous êtes d'accord. C'est toujours un truc que j'oublie. Merci de me le rappeler.

L'Agence para-publique Loire-Atlantique développement est composée de trois entités : **une SEM Loire-Atlantique développement-SELA (LAD-SELA), une SPL Loire-Atlantique développement-SPL (LAD-SPL) et une association Conseil en Architecture d'urbanisme et environnement de Loire-Atlantique (CAUE 44).**

Elle accompagne au quotidien les collectivités du département de Loire-Atlantique.

Agence départementale d'ingénierie au service des collectivités, Loire-Atlantique développement est compétente dans les secteurs de l'aménagement et du renouvellement urbain, de la construction et de la rénovation énergétique de bâtiments publics, des énergies renouvelables, de la biodiversité et du tourisme.

Depuis sa création en juin 2013 et, plus particulièrement, avec la mise en œuvre de la loi NOTRe, LAD-SPL est sollicitée par des communes ou groupements de collectivités (autres que les 17 EPCI déjà actionnaires) pour les conseiller et les accompagner dans leurs projets. Or, et conformément à l'article L 1531-1 du Code général des collectivités territoriales, seuls les actionnaires de LAD-SPL peuvent nouer des relations contractuelles et bénéficier de l'expertise et des accompagnements proposés sans mise en concurrence.

C'est pourquoi le Conseil départemental a souhaité ouvrir le capital de LAD-SPL à l'ensemble des communes et groupements de collectivités territoriales, en cédant un nombre global de 600 actions. Chaque commune ou groupement de collectivités se voient ainsi offrir la possibilité d'acquérir 3 actions à 100 € l'unité (valeur nominale), soit un coût limité à 300 € par nouvel actionnaire.

Le Conseil d'administration de LAD-SPL a validé le 23 mai 2018 la proposition d'ouvrir son capital aux communes et groupements de collectivités précités et il a validé par délibération du 15 octobre 2018, la cession progressive des 600 actions.

Pour permettre une représentation des communes et des groupements au sein du Conseil d'administration (le nombre d'actions cédées ne permettant pas une représentation directe), le Département a décidé corrélativement de ramener le nombre de sièges d'administrateurs qu'il détient de 8 à 7, et d'affecter ainsi le siège d'administrateur libéré à l'assemblée spéciale regroupant les collectivités actionnaires ne bénéficiant pas d'une représentation directe au sein du Conseil d'administration.

Le règlement intérieur de cette assemblée a été modifié en conséquence pour que ce siège d'administrateur soit réservé à l'un des représentants des communes et groupements de collectivités territoriales autres que les EPC.

Les trois sièges de représentants communs existants demeurent, quant à eux, attribués aux EPCI ne disposant pas d'une représentation directe au Conseil d'administration.

Par l'entrée au capital de LAD-SPL, dans les conditions précitées, notre collectivité aura ainsi accès aux prestations proposées par LAD-SPL dans le cadre d'une relation de quasi-régie, c'est-à-dire sans qu'il soit nécessaire d'organiser une procédure de publicité et de mise en concurrence.

Vu le Code général des collectivités territoriales et, plus particulièrement, les articles L 1521-1 et suivants, et L 1531-1,

Vu les statuts de Loire-Atlantique développement-SPL,

Considérant que l'agence para-publique Loire-Atlantique Développement est une agence départementale d'ingénierie au service des collectivités du département.

Considérant que Loire-Atlantique développement est compétente dans les secteurs de l'aménagement et du renouvellement urbain, de la construction et de la rénovation énergétique de bâtiments publics, des énergies renouvelables, de la biodiversité et du tourisme

Considérant que le Conseil départemental a souhaité ouvrir le capital de LAD-SPL à l'ensemble des communes et groupements de collectivités territoriales, en cédant un nombre global de 600 actions. Chaque commune ou groupement de collectivités se voient ainsi offrir la possibilité d'acquérir 3 actions à 100 € l'unité (valeur nominale), soit un coût limité à 300 € par nouvel actionnaire.

Entendu l'exposé de Madame Le Maire,

Après en avoir délibéré,

Il est proposé au Conseil municipal,

- **D'APPROUVER** l'acquisition de 3 actions (valeur nominale de 100 € chacune) de LAD-SPL auprès du Département de Loire-Atlantique pour devenir actionnaire au sein du capital de cette SPL pour une valeur totale de 300 €.
- **D'APPROUVER** le versement de la somme de 300 €, en une fois, laquelle sera prélevée sur la section de fonctionnement du budget principal de la commune.
- **DE DESIGNER** Madame Le Maire représentante au sein de l'assemblée spéciale de LAD-SPL et l'autoriser à accepter toutes les fonctions dans le cadre de la représentation qui pourrait lui être confiée au sein de ladite assemblée et, plus particulièrement, celle de représentant commun.
- **D'AUTORISER** Madame Le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité

POINT N°2 / CONVENTION CAMPING-CAR PARK

Rapporteur : Monsieur Denis DUGABELLE - Adjoint

Madame le Maire : On continue notre ordre du jour.

Donc, je vais passer la parole à Denis qui va reprendre le projet de convention Camping-Car-Park pour la création d'une aire de camping-car Boulevard de la Prée.

Monsieur Dugabelle : Mes chers collègues, juste pour resituer le projet de l'aire de camping-cars.

Deux choses :

- à l'origine, le 3 octobre 2025, on a une société Pornicaise qui s'appelle Camping-Car-Park qui est le leader européen des aires de camping-car, qui nous envoie une proposition à la mairie en disant : « notre métier c'est de développer des aires de camping-cars. Est-ce que vous êtes intéressés sachant qu'on en a une qui se trouve derrière l'espace sports et loisirs ». Donc on regarde les premiers éléments. Mais je reviendrai après sur les étapes.

- et puis, la deuxième raison pour laquelle on évoque ce sujet ce soir, c'est que, figurez-vous que le 7 janvier 2026, pour ceux qui l'auraient oublié, à la médiathèque, nous nous sommes réunis pour définir notre profession de foi. Et dans la profession de foi, on a une ligne qui s'appelle « une attractivité renforcée du littoral en développant des aires de jeu et d'animation, des parcours de santé et des aires de jeux et d'accueil pour les camping-cars ».

Donc on a reçu la manifestation d'intérêt le 3 octobre. Le 27 octobre, comme toujours, un peu à savoir est-ce qu'on y va, est-ce qu'on n'y va pas, parce que des sollicitations en mairie il faut savoir qu'on en reçoit tous les jours. Ça peut aller de : je vais vous aider à gérer votre patrimoine, à gérer vos écoles, etc. Donc il y a un premier examen en bureau municipal pour apprécier l'intérêt. L'intérêt, il nous a semblé plutôt évident quand on a vu ce que pouvait rapporter à peu près à une commune une aire de camping-cars, puisque à ce moment-là, on a bénéficié de ce que pouvaient rapporter les aires de camping-car qui sont installées à Préfaillies et gérées par Camping-Car-Park.

Bon, voilà, ça, c'était le 27 octobre. On s'est arrêté là, puisque comme vous le savez il y a eu les élections municipales. On a quand même sur le principe et d'un point de vue politique inscrit ce projet sur notre profession de foi de la liste « unis pour La Plaine-sur-Mer ». Le 15 mars il y a eu les élections municipales. Et dans la foulée, camping-car park, nous a envoyé ce qu'on appelle une manifestation d'intérêt spontanée, en disant, nous, on est capables de développer vos refontes des aires de Camping-cars. C'est bien fait, vous savez.

On a regardé avec beaucoup d'attention, parce que, de fait, il y avait deux possibilités.

Les services, à partir du 7 avril, ont commencé à regarder les contraintes, la faisabilité pour ces deux aires. Très rapidement, on s'est rendu compte que d'investir dans l'aire de camping-cars actuel pour 12 places, puisqu'aujourd'hui c'est sa capacité à produire, ce n'est pas assez. Donc, très vite, les services ont dit non, il y a quelque chose qui serait certainement plus intéressant, c'est l'aire de camping-cars sur le parking qui s'appelle le parking Béduni. Vous saviez qu'on avait un parking qui s'appelle le parking Béduni, boulevard de la Prée, qui n'est jamais utilisé. Et même le soir du 14 juillet, quand il y a le défilé, allez-y, il n'y a personne. C'est dommage.

Donc, on a commencé à avoir des éléments qui nous ont été fournis par les services. Bien évidemment, ensuite, on sollicite des collègues. Donc d'abord, je vous rappelle qu'on a adopté un budget technique, pas un budget politique pour 2026. Si nécessairement on inscrivait ce projet-là pour l'année 2026, encore une fois, en réponse à notre engagement qu'on avait pris dans la profession de foi, ça nécessite, par rapport à d'autres sujets, et en tout cas, à vérifier qu'on était en capacité de le faire. Donc, on a regardé ça en commission finances RH le 14 avril. Les collègues ont été sollicités. La conclusion, c'est oui, on saura faire, parce qu'en plus, la société Camping-Car-Park nous propose un paiement différé pour faire l'investissement, l'achat du matériel, qui est de l'ordre de 100 à 1 000 euros. Voilà. Donc sur 5 ans, bien sûr, il y a des intérêts d'emprunt à payer, qui sont pour les 5 ans de l'ordre de presque 9 000 euros. Enfin, c'était jouable. Donc là, on est sur la dimension, j'allais dire, un peu financière. Et puis ensuite, bien évidemment, comme on est sur l'espace public, il faut aller chercher les sous plutôt sur le budget dédié à la voirie aux espaces publics. Et donc, Benoît a récupéré cette affaire pour la présenter dans la commission espaces publics qui a lieu le 21 mai 2026. Là, pas de questions fondamentales.

Juste à dire, oui, on avait prévu de faire des choses, mais comme, a priori, il semblerait qu'on ne soit pas sur des choses sanctuarisées auxquelles on tient plus, par exemple la sécurisation de l'espace du boulevard de Port-Giraud, du boulevard de l'Océan. Daniel vous en a déjà parlé, mais il faut faire quelque chose. Il y a aussi de la voirie à faire, comme des tabliers de voirie, etc. Là, j'ai reçu deux questions auxquelles je répondrai ce soir, j'ai les éléments. Voilà, et donc le sujet, il vous est présenté ce soir.

Ce qu'il faut dire, c'est qu'à partir du moment où une entreprise vous fait une manifestation d'intérêt spontanée, ça ne veut pas dire pour autant qu'elle est de fait, qu'on lui dit, OK. On en a parlé avec vous. On est, nous, obligés, en parallèle, à faire un appel à manifestation d'intérêt, du coup, qui n'est pas spontané, pour dire aux concurrents de Camping-Car-Park, si vous êtes intéressés, vous avez deux semaines pour vous signaler. Ce qui a été fait en mairie. La manifestation d'intérêt a été faite, et au bout des deux semaines, on a eu zéro candidature. A partir de ce moment-là, la candidature de Camping-Car-park, c'est comment on sait le dire, elle est réputée valable.

Voilà pour les temps de port du projet. Est-ce que vous avez des questions par rapport à ce point-là avant que j'arrive à la synthèse ?

Madame Génard : Je ne vois pas où est le parking.

Monsieur Dugabelle : Oui. On l'appelle aussi le parking des Tamaris. C'est quand tu pars, tu laisses la Tara et la Gravette dans le dos et tu vas vers le Panoramique. À un moment, tu arrives et là, tu as un grand parking avec deux points de collecte. Tu avais des collectes d'ordures au bout du parking. C'est à cet endroit-là. Et il y a des portiques pour empêcher les camping-cars.

Madame Dolu : Est-ce qu'on en aura une ?

Monsieur Dugabelle : Alors, non, mais c'est ce que vous savez, et ça, c'était Sébastien qui nous l'avait fait remarquer. Aujourd'hui ils sont tous au parking de Port-Giraud, rendant le parking inatteignable pour les pêcheurs qui veulent aller faire la pêche à pied. Ils sont là depuis deux, trois jours, afin de squatter le parking, et il y a même eu des fois où les gars des services techniques n'ont pas pu accéder aux toilettes, pour nettoyer les toilettes.

Madame le Maire : Toilettes qui sont privatisées et de façon peu agréable, c'est-à-dire qu'ils lavent les produits de la pêche, etc., directement dans les toilettes toutes neuves. Ce n'est pas terrible.

Monsieur Dugabelle : Donc, là, bien évidemment, il y aura un système de lice avec une carte. Le camping-car pourra évacuer ses eaux usées, faire son plein d'eau en parallèle avec une prise de courant, un accès au Wi-Fi. Et juste pour vous dire, j'ai eu la question la dernière fois, j'ai eu la question de mettre un distributeur de produits d'épicerie ou autre. Alors bien évidemment, nous allons faire ce qu'on appelle une réserve de canalisation pour une alimentation électrique. Mais ensuite, il faudra trouver un commerçant. Ce n'est pas à la commune d'aller gérer un stock de baguettes ou autre. On pourrait aussi imaginer, mais là, attention, il faudra faire attention à ne pas faire de concurrence aux restaurateurs qui sont autour, mettre un distributeur de pizza ou autre chose comme ça. Tout est possible en la matière.

Monsieur Salaün : ??? Concurrences commerces

Monsieur Dugabelle : On veille toujours, quand on a des demandes comme ça de commerce ambulant, à ce qu'il y ait un équilibre. Mais ça, bien évidemment, on le regardera ensemble, comme on a vu le faire pour d'autres sujets. Il faut trouver le commerçant.

Monsieur Salaün : A la Sicaudais un commerce dans une baraque est ouvert 24h/24h.

Monsieur Dugabelle : Alors maintenant, il y a eu la dernière fois la question de la douche. Donc là, j'ai posé la question à Camping-Car-Park. Est-ce qu'on peut mettre en place un module de douche ? À partir du moment où on met un module de douche, mais notre DGS avait essayé de nous le dire la dernière fois en Toutes Commissions. À partir du moment où on met une cellule de douche ce n'est plus une aire de camping-cars. Les autorisations et les règles de sécurités ne sont plus les mêmes. C'est plus compliqué. Camping-Car-Park nous a dit :

- d'une part, il y a commission de sécurité
- d'autre part, ils sont tous autonomes en eau, puisqu'en principe, ils ont la douche.

C'est que par ailleurs, si certains voulaient vraiment ce genre de confort, bien évidemment vont dans les campings.

Monsieur Dugabelle : C'est nous qui allons, on va voir sur la slide d'après, qui est là. Dans les investissements voirie et réseaux 20 000 euros, 40 HJ en régie. Ça, c'est ce que nous réalisons. C'est ce qu'on fait ou ce qu'on va faire nous-mêmes. Et là, c'est nous qui allons réaliser une réserve pour une alimentation électrique qu'il faudra prévoir. Et entre guillemets, ça nécessitera un branchement, un simple branchement, et qui sera pris en charge par celui qui exploitera le distributeur. C'est-à-dire camping-car-park, nous dit nous, on ne veut absolument pas mettre les mains là-dedans pour pas que ça vienne perturber nos propres réseaux électriques. Pour répondre à ta question, ça, c'est complètement dissocié, et comme nous, on va préparer les travaux, on fera cette réserve en disant qu'on pourrait éventuellement mettre ça à tel endroit. Sachant que je vous rappelle que ce qui est derrière ici, la largeur de voie, c'est 8 mètres. Et la deuxième largeur pour les camping-cars, ça sera 8 mètres. D'accord ?

Et après, il y a toute la partie qui est là. Et ça, c'est un autre chantier qu'il faut voir dans la commission d'espace public. Enfin, il faut voir ça dans d'autres commissions pour que vous fassiez vos propositions, d'aires de jeux, de ce que vous voulez.

Je vous rappelle, mes chers collègues., qu'on va dans le processus budgétaire, éventuellement il peut y avoir des choses qui s'étalent sur plusieurs années. C'est à ce moment là qu'il faut exprimer vos besoins, vos idées, etc... On les chiffre, on prend les devis, on consolide tout ça et on projette avec nos capacités financières et nos priorités. Donc par exemple on leur a demandé de prévoir un accès pour si demain il y avait une aire de jeux. Si demain il y avait une aire de jeu qu'on pourrait imaginer ici.

Alors ici, il y a un bassin a priori. Donc le bassin, il serait agrémenté avec des joncs, etc. Et puis pour l'accès à l'air de jeux, on va prévoir un accès piéton par là et un accès piéton qui pourrait se passer ici sur le côté. Quand on dit piéton c'est PMR. Donc, ça veut dire des aménagements à 1,40 m. Mais 1,40 m, le problème, les gars de Camping-Car-Park ont l'habitude, ils nous disent que maintenant, ils viennent avec des remorques et des voitures. Si on fait 1,40 m, ils montent avec les voitures et ils se mettent derrière. Donc, c'est sûr que c'est un vrai métier. Donc, 1,40 m avec un poteau au milieu pour que les gens en fauteuil puissent faire demi-tour sauf à cet endroit-là. Et sinon camping-car-Park a un plan d'exécution et nous dit où l'on doit mettre les bornes. J'ai répondu à ta question ?

Alors si ce soir, vous validez le projet, ce qu'il reste à faire, c'est une déclaration préalable. Donc là, il y a deux mois d'instruction. Le temps d'attendre, il faut qu'on fasse faire les demandes de devis et d'études pour un raccordements électriques de 36 Kilos et puis pour les évacuations d'eau usée et les alimentations d'eau ici. Et je vous rappelle qu'on a toujours, en parallèle, ce chantier de l'agglomération qui va consister à mettre ici des containers beaucoup plus jolis que ceux qui existent aujourd'hui et qui seront semi-enterrés. En clair, la zone va être plus qualitatif qu'elle ne l'est aujourd'hui.

À priori tout le secteur qui est ici, il est déjà enterré et stabilisé, et surtout stabilisé. Donc, on ne va pas avoir trop de charges de ce côté-là. La question, c'est, est-ce qu'il va falloir déplacer un peu les tamaris qui sont là ? Et, Nicolas Davoust dit : « ils sont un peu vieux, essayer de les déplanter pour les replanter, ça ne vaut pas le coup. Un tamaris ça repousse comme du chien dent. » On met des tamaris.

Madame le Maire : En revanche, je pense que c'est une bonne idée de laisser les tamaris. Oui, puis en même temps, ça donne une identité à cet endroit-là.

Monsieur Dugabelle : Tous ceux qui sont là, on les laisse. C'est ceux qui sont ici qu'on va être obligés de retirer. Comment ? Non, parce que là, il manque 2 mètres. Il manque 2 mètres parce qu'il y a des camping-cars qui sont de grande longueur et pour manœuvrer. Parce qu'ils peuvent très bien se mettre ici à leur emplacement. Il faut qu'il y ait une circulation dans les deux sens. Même si la sortie est obligatoirement par là, il faut qu'ils puissent aller jusque-là pour manœuvrer, pour aller vidanger, etc...

Madame Burlen : Comment va être assurée la gestion de cette aire de camping-cars ?

Monsieur Dugabelle : Alors, nous, on fait l'investissement. L'investissement pour l'aire de camping-cars. Les camping caristes vont payer une nuitée. Le tarif n'est pas encore fixé parce que ça bouge. Il peut y avoir des tarifs qui varient dans la saison. L'espérance de recettes, c'est 63 000 euros par an pour une aire de 34 emplacements. La commune reçoit deux tiers et camping-car-Park prend un tiers pour faire la publicité, les réservations, le service de paiement, la gestion des cartes, etc... Donc, c'est un tiers, deux tiers. Si ça ne fonctionne pas, ce sont eux qui appellent. Ils ont une permanence jusqu'à 23 heures. Ils ont des gens qui sont là, et ça fonctionne. Il y a effectivement quelqu'un qui répond. C'est tous les jours. Donc, Camping-Car-Park, c'est l'ingénierie du système, c'est toute la gestion du système, le système du badge, etc. Et c'est la perception des recettes et le reversement des recettes à la commune. Nous on paye par contre l'eau et l'électricité. Alors, j'ai pris ma casquette d'électricien et je dis, ben oui, mais alors on a 36 kilos, 34 places, ça ne fait jamais qu'un kilo par camping-car. Un kilo, on ne va pas loin, mais c'est comme ça. Et ils le savent. Et donc, il y a un système, parce que maintenant, ils viennent tous avec des airfryers qui font 2 kilos. Et là, vous vous rendez compte, la puissance qu'il faut pour alimenter 34 places, ça devient... Ça disjoncte sur leur banc. Et ils sont obligés d'aller réarmer.

BEDUNI ça s'écrit comme ça ?

Monsieur Dugabelle : Oui oui

Monsieur Boullet : Non mais Denis, il faut vérifier quand même. Ça s'écrit « Baie du Nid ». C'est une coquille ça

Monsieur Dugabelle : Je ne suis pas plainais depuis des générations. Ce n'est pas une photo de ma grand-mère. C'est ce qui est indiqué aujourd'hui. C'est BEDUNI.
C'est un parking municipal avec une plaque municipale avec le nom de la commune

Madame le Maire : On s'écoute s'il vous plaît !

Déjà Catherine dit qu'on pourra peut-être le baptiser officiellement quand il sera installé, ça nous permettra de tomber d'accord. Il faut quand même qu'on arrive à éclaircir ça parce que l'aire de pique-nique qui est au bout sur la petite pancarte est noté « baie du Nid ».

Monsieur Guillemot : Sur les cartes anciennes, c'est noté B E D U N I.

Madame le Maire : Ah, alors... C'est écrit en ancien.

Monsieur Dugabelle : Merci, Bernard. Merci, Bernard. Merci, Bernard. Comme quoi, à EDF, il y a quand même des gens sérieux.

Madame le Maire : Est-ce qu'on peut, s'il vous plaît, revenir à la Béduni ?

Monsieur Dugabelle : Alors, donc, je vous rappelle que l'investissement c'est 20 000 euros de prestations de sous-traitances, 40 heures-jour en régie. Les dépenses de fonctionnement on les estime à 14 000 euros. Les intérêts c'est 8 800 euros pour 75 000 euros de recettes. La perspective d'ouverture, après discussion avec surtout les gens de chez nous, parce qu'il faut mettre quand même deux gars pendant un mois sur ce dossier-là, ce n'est pas avant la mi-octobre.

Mes chers collègues, je tiens à remercier quand même mon ami Bernard pour l'éclairage. Je me sens moins seul.

Madame le Maire : On n'a pas dit notre dernier mot parce qu'il faudra quand même trancher. Et là, il y a une commission d'espace public qui est chargée de proposer des mots.

Madame Riboulet : Tamaris c'est bien.

Madame le Maire : Oui, Isabelle. Un nom à nous proposer ?

Madame Burlen : Comment vous arrivez au montant de 63 000 euros de recettes ?

Monsieur Dugabelle : Alors, les 63 000 euros de recettes. Alors, si tu veux, on a Camping-Car-Park qui sait bien modéliser la fréquentation de ce type d'emplacement sur le secteur. Ils ont déjà pas mal ouvert de Camping-Car-Park sur le secteur. Donc, ils sont partis sur un taux d'occupation de 75%, jamais 100%, avec un tarif de nuitée comme on peut le rencontrer sur la pointe, par exemple, et c'est comme ça qu'ils arrivent à 63 000 euros pour 34 ans de placement. On s'appelle une régression linéaire.

Monsieur Dugabelle : On l'a vu en Toutes Commissions, mais on pourrait éventuellement le redire. Mais ça ne sort pas du chapeau, et bien évidemment, c'est toujours... On est toujours dans des perspectives modérées. On ne part pas sur un truc et on va nous rapporter 100 000. Ça ne sert à rien.

Madame Hervé : Par contre il faudra quand faire attention au niveau des tarifs.

Madame le Maire : Justement, moi j'ai une réponse à donner à une question qui m'a été posée aussi directement. À aucun moment il n'a été question de 20 euros. Jamais. On s'est renseigné cet après-midi. Ce qui est préconisé, c'est la même chose comme Denis vous l'a expliqué tout à l'heure, c'est la même chose, c'est Camping-Car-Park qui a installé les différents parcs du secteur et on restera sur la même tarification. Soit entre 14 euros en basse saison et 17-18 euros en haute saison. Mais venez, quand vous avez comme ça un doute, venez directement à la source parce que ça peut créer des malentendus. Je ne sais pas d'où ça vient, mais il n'a jamais été question de 20 euros la nuitée. Donc c'est important de pouvoir se baser sur des choses concrètes et réelles.

Monsieur Dugabelle : Je rappelle que le conseil municipal, ce n'est pas tous les deux mois, on est tous élus, et que bien évidemment, si vous avez une question, certains savent le faire, certains savent m'écrire. Si vous avez une question par rapport à un projet que je pilote, je n'ai pas la prétention de répondre à toutes les questions, loin de là, mais n'hésitez pas à m'appeler. Bien évidemment, je répondrai dans la mesure de mes connaissances. Sinon, on va chercher l'info. La douche, par exemple, je ne savais pas. On va récupérer l'info directement à la source.

Madame Dolu : Il est important de préciser aussi que le prix varie en fonction de ce qui est proposé dans chaque aire de camping-car-Park. C'est un haut de gamme entre guillemets parce qu'il y a la Wi-Fi, etc. Il n'y en a pas dans toutes les aires.

Monsieur Guillemot : On ne peut pas le comparer avec Biochon ou il y a simplement l'entrée et pour le reste des emplacements c'est tout. Il n'y a pas de vidange, pas d'électricité. Il n'y a rien

Monsieur Dugabelle : Et il y a la disponibilité. Il y a la disponibilité. Et ils le savent, les camping-caristes. Par exemple, vous savez qu'on a vécu une séance de sortie d'utilisation avec Benoît, Yvan et la police municipale pour dire aux camping-caristes de passer la nuit ici, mais c'est interdit. On avait mis un petit flyer l'année dernière. Pour leur dire : désolé, vous êtes là mais ce n'est pas une aire de camping. La plupart avaient compris. La plupart étaient partis ailleurs. Et moi j'avais une application, mais ils connaissaient, bah tiens il y a des places à Préfaïlles, il y a des places là.

Madame le Maire : De la même manière moi je veux insister sur le financement ? Là aussi, la question qui m'a été posée, moi, elle m'a fait tomber des nus. Parce qu'on me parle d'emprunt, mais il ne s'agit pas d'un emprunt. On n'emprunte pas cet argent-là. On paie seulement, évidemment, avec un intérêt. Ce n'est pas des mécènes. On paie sur 5 ans puisqu'on n'était pas dans le projet de déboursier la somme totale cette année. On paie avec un arrangement de trésorerie, c'est-à-dire que ça nous permet de pouvoir ne pas déboursier cette somme-là tout de suite et de pouvoir, sur l'année prochaine, quand on va faire le prochain budget, de pouvoir faire en sorte qu'on puisse budgéter de façon sûre, avec au centime près, ce que l'on devra budgéter pour cette opération-là. Et en 2028 et en 2029, jusqu'à ce que l'on ait remboursé.

Donc, non, ce que je veux dire, c'est qu'il faut vraiment qu'on mette tout à plat, qu'on soit vraiment OK sur les détails comme ceux-là qui n'en sont pas, parce que ça implique quand même une réflexion de notre part, ça implique une adhésion. Vous allez en entendre parler, vous devez pouvoir répondre aux différentes sollicitations qui vous peuvent vous être posées. Avez-vous des questions ? C'est bon ? On a débattu, je crois. C'est bon ? Oui ? Alors, on passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Et qui est pour ? Merci.
Approuvé à l'unanimité

Monsieur Dugabelle : Alors, c'est Benoît qui va venir vers vous, parce que c'est l'élu dans sa condition. Bien évidemment, on continuera à avoir du camping sauvage, pour dire les choses.

Madame le Maire : Je vais passer la parole à Benoît pour qu'il puisse expliquer un petit peu ce qui a été vu lors de ta commission pour laquelle on n'a pas encore de compte rendu, parce qu'elle est juste faite.

Monsieur Boulet : Oui, la commission du 21. On a présenté le futur projet qui est un aménagement au départ de sécurité du bas de Port-Giraud. Et puis, on a complété, à juste titre, parce que ce sont des sujets qui ont été évoqués ; c'est qu'est-ce qu'on est en capacité d'offrir aussi aux touristes ? Et bon en mallant, c'est si on ferme le parking de Port-Giraud, qu'est-ce qu'on offre aux camping-caristes ? En fait, aujourd'hui, il est exploité en majorité, et puis ça crée aussi des désagréments, des problèmes aux riverains, et puis à un moment donné, comment on se positionne, nous, l'élu, pour offrir quelque chose de qualitatif et c'est pour ça aussi qu'on est partis et ça on l'avait vu lors de la campagne sur un aménagement de camping-cars. Donc aujourd'hui quand on va fermer Port-giraud, parce qu'utiliser comme ça des parkings par des camping-cars, ce n'est pas légal mais c'est toléré, on a une forme de tolérance qui perdure et aujourd'hui ça ne se dit pas d'y aller demain et on ferme Port-giraud sinon... Et comment ça se passe sur les réseaux sociaux. À partir du moment où on va aménager Port-Giraud, on fera la liaison avec l'ouverture. On verra comment ça va se caler dans le temps. Et avec le parking qui se situe derrière le chemin de la gare. On a évoqué l'aménagement aux alentours de 80 000 euros. Qui a été présentée aussi en termes de budget, qui a été fléchée. Comment financer ces terres d'aménagement ? Quand on a fait des budgets, on avait évoqué des aménagements de sécurité sur la commune, il y en a plusieurs. Et donc, comme l'a expliqué Denis, c'est aussi comment on flèche ces lignes de budget. Donc là, on parlait de 85 000 euros, on a des terres d'aménagement qui avoisinent les 200 000 euros. Donc tout ça, c'est des réflexions qu'on aura après l'été. Il y a des aides aussi quand on fait des aménagements de carrefour, de sécurisation des voies notamment les amendes de police. Donc il y aura le lien Port-Giraud avec un barriérage, un portique, qui laissera passer effectivement les vans. On y va régulièrement parce qu'en fait on a l'entretien des sanitaires, on a l'entretien et l'accès à la station de relevage, le poste de relevage pour l'assainissement et puis les corbeilles de propreté et tout. Et puis nous, nos agents qui viennent entretenir aussi et puis les accès à la mer aussi. La fête de la moule, les greniers qui sont organisés. Donc ça vit. Pendant la période estivale, ça vit. Ça, c'est des aménagements à voir avec les utilisateurs.

Madame le Maire : Bien sûr, parce qu'on a aussi besoin, on va avoir évidemment une bien plus large offre de stationnement dans le centre-bourg lorsque l'aménagement autour du pôle santé va être terminé. On sait qu'on en a besoin. Cet aménagement du pôle santé, il sera aussi très fréquenté, donc on ne peut pas se dire qu'il n'y aura que ça pour délester. Et on compte sur le parking qui est là-bas derrière, qui deviendra avec le même procédé, uniquement un parking voiture. Donc là, ça permet de répondre aussi aux jours, par exemple, où, je pense au mardi parce que c'est énorme le mardi. Tout ce que les salles sont occupées à plein. Il y a du monde partout. La boulangerie, etc. Et finalement, si on vient faire du sport, on doit pouvoir aller jusqu'au parking qui est là-bas derrière pour venir jusqu'à la salle. Ça peut commencer par ça. Donc, on n'aura plus que ce parking.

La commune de La Plaine sur Mer souhaite renforcer son attractivité touristique en développant plusieurs projets.

L'un d'entre eux consiste à proposer une offre nouvelle en matière de stationnement de camping-car, cadrée et qualitative, répondant à une forme de tourisme bien établie sur le territoire national et très présente à La Plaine sur Mer.

En effet, la commune est une des destinations privilégiées des véhicules aménagés et connaît sur certaines périodes de l'année (grandes marées notamment) une fréquentation importante.

Parallèlement, l'offre d'aires de stationnement sur la commune n'est pas adaptée et ne répond pas aux nouveaux besoins de ce type de véhicules, notamment avec une offre de services de qualité pour favoriser des séjours plus longs et augmenter l'attractivité de la ville dans ce domaine.

En effet, la ville est dotée d'un seul espace identifié chemin de la gare, aménagé seulement comme un parking et ne proposant aucun service attendu tels que l'eau, des bornes de recharge ou encore des dispositifs de vidange des eaux grises.

Cette situation favorise par ailleurs le stationnement diffus et gênant sur le territoire.

La commune a été destinataire d'un appel à manifestation d'intérêt spontanée le 7 avril 2026, de la part de la société camping-car park pour l'exploitation de deux aires sur son territoire (création d'une aire boulevard de la Prée et aménagement du parking du chemin de la gare).

Dans un premier temps, la commune souhaite uniquement développer une aire en favorisant le secteur du boulevard de La Prée, située stratégiquement en proximité du littoral.

Un avis de publicité préalable à une occupation temporaire du domaine public concédée suite à une manifestation d'intérêt spontanée a été affiché en mairie du 20 avril 2026 au 05 mai 2026.

A l'issue de cette période, aucun autre porteur de projet ne s'étant manifesté, la commune est désormais en mesure de contracter avec la société camping-car park pour la réalisation et la gestion d'une aire de camping-car sur son territoire, boulevard de La Prée.

Il est ainsi proposé la signature d'un contrat de vente différé visant à formaliser l'installation et la gestion d'une aire clé en main, avec du matériel et des équipements nécessaires à son exploitation pour une durée de 7 ans, via la signature en parallèle d'une autorisation d'occupation du domaine public.

Elle proposera une capacité d'accueil de 34 camping-cars sur le site du boulevard de La prée.

Les équipements envisagés sont notamment les suivants :

- des équipements de contrôle d'accès
- des barrières d'entrée et de sortie
- des bornes de recharges électriques
- un TGBT gestion d'énergie intégrée
- une borne de service connectée
- un dispositif de contrôle d'accès

L'aire présentera des emplacements paysagers d'une surface de 25 m², elle sera dotée du wifi et de tous les services adaptés à l'accueil qualitatif des camping-caristes.

La prestation est estimée à un montant de 100 612.80 € TTC, finançable sur 5 ans. A l'issue, la commune sera propriétaire des équipements.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver la création de l'aire de camping-car du boulevard de La prée ainsi que le contrat de vent différé, annexé à la présente.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'appel à manifestation d'intérêt spontanée en date du 7 avril 2026 déposé par la société camping-car park

Vu l'avis de publicité préalable à une occupation temporaire du domaine public concédé suite à une manifestation d'intérêt spontanée affiché du 20 avril 2026 au 04 mai 2026 ;

Considérant l'intérêt pour la commune de La Plaine sur Mer de développer son offre d'aires d'accueil des véhicules de loisirs sur son territoire,

Entendu l'exposé de Monsieur Denis DUGABELLE - Adjoint,

Après en avoir délibéré,

Il est proposé au Conseil municipal,

- **D'APPROUVER** la création d'une aire de camping-car sur le site du boulevard de La Prée.
- **D'AUTORISER** Madame Le maire à signer le contrat de vente différé tel qu'annexé à la présente délibération ainsi que tout document afférent à ce dossier.
- **D'AUTORISER** Madame Le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Approuvée à l'unanimité

FINANCES

POINT N°3 / EXERCICE 2026 – PARTICIPATION COMMUNALE AUX DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE ANGE GARDIEN DE PORNIC

Rapporteur : Madame Maryse MOINEREAU - Adjointe

Madame le Maire : Je passe la parole à Maryse

Madame Moinereau : C'est pour parler de deux enfants qui sont scolarisés en classe ULIS à l'école l'Ange Gardien à Pornic.

La classe ULIS c'est une unité localisée pour l'inclusion scolaire. C'est-à-dire que ce sont des classes qui accueillent des enfants qui ont des difficultés, dans des classes à petit effectif avec des enseignants spécialisés. Les familles ne choisissent pas personnellement d'aller dans ce type d'école parce que quand on cherche une place dans une classe ULIS, il n'y en a pas beaucoup. On vous propose là où c'est le plus près de chez vous, là où il y a de la place. Donc, ces deux enfants sont scolarisés là, dans cette école, et il y a une scolarité de 726, 66 euros par enfant. Dans la commission 2, la commune doit régler ses frais de scolarité ou plutôt elle est sollicitée. Quand les gens vont à l'école de l'Ange Gardien mais en classe normale, on refuse, c'est évident puisqu'on a ce qu'il faut sur place. Dans les classes ULIS, ce n'est pas un choix pour les familles, c'est un besoin et ils vont là où il y a de la place au moment où elles cherchent.

Donc voilà on vous sollicite pour accepter de payer cette subvention.

Madame le Maire : Donc je vous demande, d'abord si vous avez des questions ?

Monsieur Guillemot : Ils bénéficient d'un transport particulier, je crois.

Madame le Maire : Oui, ils ont un transport particulier. Qui est pris en charge par le département.

Monsieur Guillemot : Ah c'est le département qui prend le transport en charge

Madame Moinereau : En général, les enfants de la plaine, c'est là qu'ils sont orientés parce qu'après c'est Saint-Brévin. Donc, quand c'est possible, c'est en général, toujours là qu'ils sont inscrits. Oui, parce qu'il n'y en a pas à Kherlor de classe ULIS.

Madame le Maire : Comme c'est le département qui fait le transport, ils vont au plus proche. Ça diminue le temps de trajet.

Qui est pour ? Approuvé à l'unanimité

Merci à vous et surtout merci pour eux

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2321-2,

Vu le Code de l'Éducation et notamment les articles L.212-8 et R.212-21 à 23,

Vu la demande de participation aux frais de scolarité de l'école Ange Gardien de Pornic du 12 décembre 2025,

Considérant que l'école Ange Gardien accueille dans son établissement deux enfants en classe ULIS (CE2 et CM1) domicilié à La Plaine sur Mer,

Entendu l'exposé de Madame Maryse MOINEREAU - Adjointe,

Après en avoir délibéré,

Il est proposé au Conseil municipal

- **DE DÉCIDER** à participer aux dépenses de fonctionnement de l'école Ange Gardien à hauteur de 726.66 euros par enfant pour l'année scolaire 2025-2026, soit 1453.32 € pour les 2 enfants scolarisés.
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer les documents s'y rapportant et à ordonner le paiement correspondant sur l'exercice 2026 selon les conditions fixées par le Conseil Municipal.

Approuvée à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

POINT N°4 / CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ POUR LA RÉALISATION DE FORMATIONS MUTUALISÉES EN SANTÉ ET SÉCURITÉ

Rapporteur : Monsieur Denis DUGABELLE - Adjoint

Madame le Maire : je repasse la parole à Denis

Monsieur Dugabelle : Comme vous le savez, la mairie est un employeur. Et comme vous le savez, il y a des obligations de formation au poste de travail, notamment des formations à la sécurité au poste de travail. Et donc là, il nous est proposé de valider l'idée d'acheter nos formations à la sécurité de façon groupée. C'est-à-dire que les 15 communes de l'agglo achètent chez le même prestataire les formations, l'idée c'est de faire des économies.

Madame le Maire : C'est permettre aussi à nos agents d'échanger avec d'autres. Parce que les formations c'est toujours l'occasion aussi de pouvoir échanger sur les pratiques.

Monsieur Dugabelle : Effectivement, j'ai eu l'occasion, la semaine dernière, on a fait une formation dans cette salle sur les plantes vivaces. Et donc, j'ai rencontré des agents de Pornic, des Moutiers, de Saint-Michel. Et c'est intéressant. La première chose que je leur ai demandé, c'est ce qu'ils avaient pensé de la formation. Et la première chose, c'est bien, on a pu discuter entre nous, de nos pratiques, ça permet de se connaître. Surtout ce qu'ils ont apprécié, c'est qu'ils n'avaient pas fait leur formation à Nantes, parce que sinon ça oblige à courir. Entre parenthèses, je vous donne une information, parce que pendant leur formation, ils sont allés voir en vraie grandeur l'espace autour du pôle santé, et figurez-vous qu'il y a de la renouée du Japon qui pousse. C'est une plante invasive dont on a du mal à se débarrasser. Donc, suite à l'interpellation du formateur, j'ai sollicité les services techniques, et a priori, ils n'ont pas planté de renouée du Japon. Mais c'est dans la terre, quand elle a été enlevée. Donc on l'a enlevée, et elle a servi ensuite à remblayer, etc. Et bien la Renouée, elle sort. Et donc, on a énormément de mal à s'en débarrasser. Bon, voilà. Ça, c'était juste un aparté, mais il faut vous dire qu'a priori, on vous demande ça, de valider l'idée d'acheter en commun des formations à la sécurité, sur ce coup, mais on pourra en acheter sur d'autres données également.

Madame le Maire : Est-ce que vous avez des questions ? Qui est pour ?

Approuvée à l'unanimité

Dans un souci d'optimisation de gestion et rationalisation de la commande publique, la communauté d'agglomération « Pornic agglo Pays de Retz » et ses 15 communes membres proposent la constitution d'un groupement de commandes en vue d'achats relatif à la réalisation de formations mutualisées en santé et sécurité sur le territoire de Pornic agglo Pays de Retz.

Les modalités d'organisation et de fonctionnement de ce groupement de commandes sont formalisées dans une convention constitutive :

- Démarrage du marché 1^{er} janvier 2027, après une consultation des entreprises à partir de début juin 2026, et pour une durée maximale possible de six années ;
- Révision annuelle des prix soit sur la base d'un indice, soit sur proposition du titulaire, et avec faculté pour les membres du groupement de se retirer ;
- Critères d'évaluation fixés à 60% sur le prix, 30% pour la valeur technique, et 10 % pour la valeur durable.

La convention constitutive en annexe est soumise dans les mêmes termes à l'approbation du Conseil Municipal de chaque commune membre du groupement et du Bureau communautaire de Pornic agglo Pays de Retz.

Entendu l'exposé de Monsieur Denis DUGABELLE - Adjoint,

Après en avoir délibéré,

Il est proposé au Conseil municipal

- **DE DÉCIDER** de la création d'un groupement de commande entre la communauté d'agglomération Pornic aggro Pays de Retz et ses communes membres pour la réalisation de formations mutualisées en santé et sécurité sur le territoire de Pornic aggro Pays de Retz.
- **DE DÉCIDER** d'adhérer au groupement de commande.
- **D'APPROUVER** la convention constitutive du groupement de commande, coordonné par la communauté d'agglomération Pornic aggro Pays de Retz.
- **D'AUTORISER** madame le Maire à signer cette convention constitutive et tout document futur afférent au marché d'espèce.

Approuvée à l'unanimité

POINT N°5 / EXERCICE 2026 – CRÉATION DE POSTE

Rapporteur : Monsieur Denis DUGABELLE - Adjoint

Madame le Maire : Eh bien, toujours en RH, c'est Denis qui continue.

Monsieur Dugabelle : Oui, donc on a deux postes qui sont à 6 heures. Il y a un poste qui est à 5h / semaine. Il y a un autre à 4,6 h / semaine. Et a priori, à la demande du chef du service du restaurant scolaire, ces deux postes en contrat à durée déterminée, ça ne lui convient pas, et il nous propose de créer un poste à 11 heures par semaine. A priori, il aurait beaucoup plus de flexibilité, j'allais dire, d'employabilité de son équipe. Donc voilà. Alors après, comme toujours, c'est un peu de la tringlerie administrative. Donc il faut créer le poste. Le poste à 11 heures, c'est comme ça dans la fonction publique, mais aussi dans les industries électriques et gazières. Bien évidemment, ça n'impacte pas les budgets.

Madame le Maire : je pense que pour les personnes qu'on recrute c'est quand même plus intéressant de se voir proposer un contrat de 11h plutôt qu'un contrat de 4,60 h. Des questions ?
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

Les différents mouvements de personnel et les différentes adaptations nécessaires aux besoins supposent une mise à jour du tableau des effectifs. Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il est proposé d'effectuer les modifications ci-dessous au tableau des effectifs :

- Suite au non renouvellement d'un CDD d'un agent sur un poste à 6,22h/semaine soit 286h annuelle et à la non satisfaction professionnelle d'un agent sur un poste de travail en CDD à 4,6h/semaine soit annuellement 211h et après étude des besoins pour le service du Restaurant scolaire. Il apparaît pour une meilleure gestion du temps de travail et d'organisation il est proposé de créer un poste à 11h/semaine à compter du 1er septembre 2026.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du Code Général de la Fonction Publique,

VU la loi N° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale notamment son article 79-1 et son article 80,

Considérant les différents mouvements du personnel au sein des services de la collectivité,

Entendu l'exposé de Monsieur Denis DUGABELLE - Adjoint,

Après en avoir délibéré,

Il est proposé au Conseil municipal,

- **DE MODIFIER** le tableau des effectifs comme suit

Grade	Quotité	Emplois budgétaires	Modification	Tableau effectif
Filière technique				
Adj tech		19	+1	20

- **DE DIRE** que les crédits nécessaires à la rémunération des postes qui sont créés sont inscrits au budget 2026.

Approuvée à l'unanimité

URBANISME

POINT N°6 / ACQUISITION DES PARCELLES I 1515, I 1516, I 1517, I 1518 RUE DES GAUTRIES

Rapporteur : Monsieur Benoît BOULLET - Adjoint

Madame le Maire : Alors ensuite, c'est Benoît qui va nous dépenser des sous.

Monsieur Boulet : Vous avez vu le tarif, il défi toute concurrence. Je ne peux pas faire mieux, 1 euro.

Madame le Maire : Aller lance toi.

Monsieur Boulet : Ce soir il s'agit de délibérer sur une décision d'acquisition de quatre parcelles sur une unité foncière, rue des Gautries. Donc, historiquement, ça fait suite en 2019 à une division de parcelles. Une division de parcelle en 4 lots. Et puis il y avait ce qu'on appelle un emplacement réservé au PLU, ce qui pouvait à l'époque servir à un aménagement de sécurité, notamment du carrefour de l'ilot avec une sécurisation et un élargissement de la voie. Vous le voyez là, le rectangle en pointillé qui est concerné par cette décision. C'est un sujet qui a fait pas mal d'aller-retour depuis 2019, avec les nouveaux propriétaires qui ont construit et qui s'interrogeaient régulièrement sur qu'est-ce que la mairie, comment positionner, qu'est-ce qu'on fait de ce bout de parcelle devant leur propriété. Il y avait des entretiens régulièrement des agents. Et puis c'est un dossier qui est ressorti l'année dernière. Et maintenant ce sont des ayants droit qui se sont positionnés. Il y a eu des échanges avec les riverains, à savoir si eux faisaient l'acquisition du petit bout de parcelle chacun concerné devant sa propriété et on s'est rendu compte que cet emplacement réservé avait servi à la mise en place de tous les réseaux. Donc, on se retrouve avec une situation avec des réseaux publics sur le domaine privé. Ce qui est proposé ce soir, d'un comme un accord avec les ayants droit propriétaires aujourd'hui de cette parcelle de 72 m2, c'est l'acquisition des quatre parcelles pour 1 € symbolique.

Madame le Maire : Est-ce que ça vous va ?

Monsieur Boulet : C'est borné, le terrain est borné. Donc, c'est juste les ^{frais de} frais notaires.

Madame le Maire : Ils sont à notre charge.

Madame Buren : Y-a-t-il une affectation particulière pour cette parcelle

Monsieur Boulet : Elle va rester dans le domaine public. Après, il y a des discussions parce qu'il y a eu quand même l'aménagement, la route de la Prée, le carrefour des Gautries. La route de la Prée, historiquement, elle était dans le sens où il n'y avait pas de stop quand on utilisait du cœur de bourg en allant vers la Prée. On filait

tout droit. Le système de priorité était différent. Donc il y a eu certainement quelques aménagements qui ont été faits. Peut-être qu'il y a eu une réflexion, je ne sais pas, on n'a pas retrouvé dans les archives ce qui avait été projeté. Peut-être que certains avaient imaginé un giratoire, c'est fort probable, pour avoir anticipé une largeur de bande comme ça devant cette propriété. Aujourd'hui, on n'a pas de projet là-dessus. Il y avait quelques aménagements, peut-être certains avaient prévu des trottoirs. Sauf qu'après, on se retrouve avec des fossés. Donc, c'est des aménagements beaucoup plus conséquents. Aujourd'hui, il n'y a pas un projet qui est dans les cartons pour cet emplacement. Ça va rester comme ça. On va l'entretenir. Peut-être qu'on fera quelque chose d'un peu plus qualitatif. Pour éviter d'y revenir à chaque pluie où ça se dégrade. Aujourd'hui, on a cadré parce que les gens attendaient aussi pour mettre des portails devant chez eux. Donc aujourd'hui, s'il y avait un statut ce soir, comme ça, c'est réglé, c'est propre pour régler. Et puis c'est un dossier qui... On ferme le dossier.

Madame le Maire : Oui, depuis le temps.
D'autres réactions ? Qui est pour ? Merci

Approuvé à l'unanimité

Suite à une division de terrain destinée à détacher quatre lots constructibles rue des Gautries, une partie de l'emprise foncière concernée était située dans l'emplacement réservé n°3 du PLU, intitulé « Élargissement de voirie – sécurisation du carrefour rue de l'Îlot ».

La commune souhaite acquérir les parcelles I 1515, I1516, I 1517 et I 1518 d'une emprise de 72 m² afin de préserver les réseaux existants, de garantir un recul suffisant des habitations par rapport à la voie et d'améliorer la visibilité au niveau du carrefour.

Un accord est intervenu entre la commune et les propriétaires pour une cession à l'euro symbolique.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de La Plaine-sur-Mer approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 16 décembre 2013 ayant fait l'objet d'une procédure de modification n°1 approuvée le 20 novembre 2017, d'une procédure de révision allégée approuvée le 29 octobre 2018, ainsi qu'une procédure de modification simplifiée n°2 approuvée le 4 juillet 2023 ;

Considérant l'accord amiable des propriétaires pour la cession des dites parcelles pour l'euro symbolique en date du 27 mai 2026 ;

Considérant que le moment d'acquisition est inférieur au seuil de 75 000 € fixé par l'article L1311-102° du Code Général des Collectivités Territoriales, et que, par conséquent l'avis du service des Domaines n'a pas à être requis ;

Entendu l'exposé de Monsieur Benoît BOULLET,

Après en avoir délibéré,

Il est proposé au Conseil municipal,

- **D'APPROUVER** l'acquisition des parcelles I 1515, I1516, I 1517 et I 1518 d'une emprise de 72m² pour l'euro symbolique.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou l'adjoint délégué à accomplir toutes formalités et à signer tout document relatif au transfert de propriété.
- **DE DIRE** que les frais afférents au transfert de propriété de la parcelle seront à la charge de la commune.

Approuvé à l'unanimité

CULTURE

POINT N°7 / MODIFICATION DES CONVENTIONS D'ACCUEIL DES STRUCTURES ET PARTENAIRES AU SEIN DE LA MEDIATHEQUE JOSEPH ROUSSE POUR FAVORISER L'ACCES AUX LIVRES ET A LA LECTURE

Rapporteur : Madame Marie-Andrée RIBOULET - Adjointe

Madame le Maire : Allez Marie, à toi de jouer.

Madame Riboulet : Alors, ça concerne la médiathèque. On en a parlé en Toutes Commissions. La modification de certaines conventions d'accueil, notamment pour les structures et les partenaires qui utilisent la médiathèque, et ceci pour favoriser l'accès aux livres et à la lecture. Je vous relis tout ou ? Donc, on met à jour toutes ces conventions. La Plaine-sur-Mer met en place des services et actions en direction des enfants scolarisés dans les écoles maternelles et primaires de la commune. Donc, il y a des engagements de la commune, donc ouvrir bien sûr la médiathèque sur le temps scolaire en suivant le planning établi par les directeurs, enseignants et personnels, ça c'est un peu logique. Mettre à disposition aussi des enseignants-enfants, des bibliothécaires disponibles et compétents, et favoriser l'utilisation des ressources documentaires et outils de recherche mis à disposition à la médiathèque.

L'école, quant à elle, s'engage bien sûr à faciliter l'accès de la médiathèque aux enseignants et enfants, utiliser la médiathèque et ses ressources en présence de personnel formé et disponible, donc en présence du personnel de la médiathèque, respecter et faire respecter aux enfants les limites imposées dans le cadre d'un prêt collectif de documents.

Donc, il y a les objectifs, il y a des actions, bien sûr, c'est la mise en place de services, d'actions en direction du jeune public.

Les objectifs : favoriser l'accès des enfants et adolescents aux livres, à la lecture et à la médiathèque, permettre une mise en place d'ateliers spécifiques sur la découverte du livre et de la lecture.

Et au niveau de services et actions en direction de tous les publics : l'objectif favoriser bien sûr l'accès aux livres et à la lecture et à la médiathèque et permettre la mise en place d'animations bien sûr tout à fait pareil autour de la découverte du livre et de la lecture.

En fait, c'est un petit peu mettre au goût du jour toutes ces conventions, faire que la médiathèque fonctionne correctement et que chacun ait bien ses obligations et ses droits.

Voilà, vous avez des questions ?

Madame le Maire : c'est un service qui est extrêmement apprécié.

Chaque fois où on va en conseil d'école, nous, on entend les remerciements des enseignantes. On sait que c'est vraiment, on a vraiment des agents, on a un personnel qui est vraiment... Oui, qui a à cœur de proposer aussi des choses originales suivant les thèmes que les enseignants veulent travailler.

Madame Riboulet : Elles sont très à l'écoute. Très à l'écoute, très ouvertes.

Madame le Maire : Très appréciées. Donc que ce soit formalisé par une modification de convention, bon, ça va.

Madame Riboulet : Ce ne sera que pour mieux fonctionner.

Madame le Maire : Oui, oui. Voilà. C'est bon ? Oui ? Qui est pour ? Merci à vous.

Dans le cadre de sa politique de développement de la lecture publique, la commune de La Plaine-sur-mer met en place des services et des actions en direction des jeunes publics sous forme de partenariats touchant différentes structures liées à l'éducation et aux loisirs.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le règlement intérieur de la médiathèque Joseph Rousse, approuvé le 24/06/2025 par le conseil municipal,

Vu la convention de gestion de la médiathèque professionnalisée approuvée par le conseil municipal le

25/02/2016,

Considérant la nécessité de mettre à jour les différentes conventions déjà existantes

Considérant la diversité des publics et partenaires accueillis

Considérant l'importance de fixer les modalités d'accueil et le cadre d'intervention du personnel en direction de ces différents publics, et qu'il convient de définir les droits et devoirs de chacune des parties,

Entendu l'exposé de Madame Marie-Andrée RIBOULET - Adjointe,

Après en avoir délibéré,

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'APPROUVER** les conventions d'accueil des structures et partenaires au sein de la médiathèque Joseph Rousse afin de favoriser l'accès aux livres et à la lecture ;
- **D'AUTORISER** Madame le Maire, ou son représentant à signer ces conventions pour la bonne organisation de ces activités culturelles.

Approuvée à l'unanimité

Questions et communications diverses

Madame le Maire : Alors, on a épuisé l'ordre du jour, mais il y a quelques questions diverses.

Je vous rappelle que nous avons procédé au recrutement d'un policier municipal. Nous avons eu une bonne nouvelle parce que tous les feux sont au vert. Tout est réuni et il va pouvoir nous rejoindre, comme prévu, dans les premiers jours de juillet. Quand vous le verrez, il n'a pas la même taille que Jocelyn. Il s'appelle Jean-François Merceron.

Et dans le même ordre d'idée, donc ça c'était un rappel parce qu'on vous en a parlé déjà, mais là c'est pour vous dire que ça y est, c'est finalisé. Et dans le même ordre d'idée, notre DST, M. Podeur, nous quitte pour rejoindre la région. Je pense que ce n'est pas un secret de dire qu'il va à la région. Donc, il nous a fallu évidemment procéder à une parution de postes, recrutement, etc. Et cette quête s'est avérée, semble-t-il, positive puisque l'un des candidats a été effectivement remarqué. On lui a proposé le poste, il a accepté. Donc il faudra laisser passer l'été cependant parce que quand on vient d'un autre territoire, il faut prendre le temps que le préavis, etc. Se faire à cette idée. Donc on va avoir une période de carence pendant l'été, ce n'est peut-être pas l'idéal. Mais c'est comme ça. Et puis, on a une DGS qui, lorsqu'elle nous parlait de ce poste, disait, pour remplacer la DGS, on a regardé, on s'est dit, il y a un problème. Mais non, en fait, c'est qu'elle se trompait. Donc, voilà. Et donc, on a une DGS qui est bien implantée. Et puis, deux chefs de pôle et évidemment les adjoints qui sont plus particulièrement dévolus au service technique, Sébastien et Benoît, seront aussi prêts.

Je vous rappelle également une petite cérémonie qui pour être petite mais qui n'en est pas moins importante, samedi. Cécile si tu veux prendre la parole.

Madame Dolu : Je pense que vous avez reçu une invitation. Samedi midi on a invité les deux championnes de France du club de boxe à venir fêter ça avec nous parce qu'on trouvait que c'était important de marquer le coup. Si vous êtes présents, il faut venir samedi à midi, à la mairie. Il y a un petit pot avec eux, etc, histoire de les féliciter de vive voix. Elles sont hyper contentes, je les ai vu vendredi soir au club. Elles sont hyper contentes de venir à la mairie.

Madame le Maire : Donc ça va être très simple, mais plus nombreux on sera, et plus l'hommage sera révélateur envers ces jeunes filles-là.

Madame Dolu : Dans mes souvenirs, Isis a 22 ans et Chloé, elle a que 15 ans. Et Chloé, là, elle rentre en équipe de France. Elle commence des salles en équipe de France. Peut-être qu'on la verra au JO d'ici quelques années.

Madame le Maire : Avant de clôturer la séance, j'allais vous rappeler que dimanche, il va faire très beau, qu'on a besoin de vous. On va avoir aussi un autre personnage aussi qui, je pense, va nous ramener quand même du monde. Donc, la fête du vélo. Que vous fassiez du vélo ou que vous n'en fassiez pas, venez donc faire un petit tour.

Madame Dolu : Je pense que James a envoyé un mail à toutes les personnes pour dimanche, pour indiquer où vous serez positionné, vos horaires. Donc merci James. N'oubliez pas votre casquette, votre gourde et votre crème solaire.

Madame Riboulet : Et à suivre, il y aura les fan zones et la fête de la musique. Les fans zones le 16 et le 26 juin et la fête de la musique le 20 juin. Tout ça au Lakas. Voilà.

Madame le Maire : Et alors, c'est une bonne transition parce que pour que vous puissiez participer à tout ça, moi je vous gratifierais de votre petit pin's de conseiller municipal. Et vous me ferez le plaisir de porter lors des différentes cérémonies. Eh bien, je lève la séance et j'en profite pour vous remercier de votre présence.

Clôture de la séance à 21h26

Le Maire
Danièle VINCENT



Le secrétaire de séance
Benoît BOULLET

